

## 1. Facturation

Depuis le 01.01.2018, nouvelle nomenclature des examens de laboratoires d'analyses médicales.

**Certains examens ne sont plus remboursés par la CNS et sont désormais à charge du patient.**

**Le laboratoire est donc contraint de vous adresser une facture pour les examens concernés.**

N'hésitez pas à contacter votre mutuelle/assurance complémentaire de santé qui, dans certains cas, peut vous rembourser ces analyses.

## Rechnung

Zënter dem 01.01.2018: Nei Nomenklatur vir Laboratoiren.

**Gewëssen Analysen ginn net méi vun der CNS rembourséiert an müssen elo vum Patient iwweholl ginn. Ären Laboratoire muss lech déi Analysen an dësem Fall an Rechnung stellen.**

Informéiert lech bei Ärer Privat-Krankeversécherung ob si lech dës Analysen kënnen zeréck bezuelen.

## 2. Traitement de vos données personnelles

BIONEXT s'engage à traiter vos données personnelles conformément à sa Charte sur la vie privée disponible sur : **[www.bionext.lu/gdpr](http://www.bionext.lu/gdpr)**

Notre Charte sur la vie privée est également disponible, sur demande, **en version papier auprès de votre préleveuse.**

## Veraarbechtung vun Är perséinlech Donnéeën

BIONEXT ass verpflichtet Är perséinlech Donnéeën am Aklang mat der Politik vun der Privatsphär vum Patient ze veraarbechten, déi op: **[www.bionext.lu/gdpr](http://www.bionext.lu/gdpr)** verfügbar ass.

Eis Politik vun der Privatsphär ass och **an Pabeier Versioun ze kréien op Ufro bei der Infirmière.**



## 3. Déclaration de politique qualité

BIONEXT est un laboratoire de biologie médicale. Il fournit aux patients et aux prescripteurs des résultats d'analyses de produits biologiques qui contribuent au dépistage, au diagnostic, à la prévention et au suivi thérapeutique de certaines pathologies.

**La démarche qualité de BIONEXT s'appuie sur plusieurs axes stratégiques, à savoir :**

- Conserver la reconnaissance de la compétence technique et organisationnelle du laboratoire par l'accréditation de BIONEXT par l'OLAS, dans le respect des exigences de la norme ISO 15189:2012
- Satisfaire nos patients, et nos prescripteurs en rendant des résultats fiables, dans le délai imparti, selon des techniques d'analyses performantes et adaptées aux besoins des patients et des correspondants engagés dans le parcours de soin ;
- Responsabiliser et former en continue nos collaborateurs afin de développer leurs compétences et qualifications techniques ;
- Sélectionner et utiliser des méthodes, outils et partenaires performants et adaptés à l'utilisation prévue, dans le respect des réglementations en vigueur et des évolutions technologiques disponibles.

**C'est ensemble que nous nous engageons à :**

- Assurer un accueil efficace et attentif du patient
- Effectuer un prélèvement de qualité et en toute sécurité
- Respecter le contrat, à savoir l'ordonnance médicale ou la fiche de demande d'analyses
- Effectuer les analyses dans le respect de l'éthique médicale et des réglementations applicables, dans un environnement maîtrisé, et dans un cadre sécurisé par la réalisation de l'ensemble des contrôles de qualité nécessaires
- Assurer une transmission sûre et fiable des résultats dans un délai convenable
- Etre à l'écoute de nos clients et assurer une prestation de conseils efficace à nos prescripteurs

BIONEXT s'engage à fournir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre d'un système de management de qualité selon la norme ISO 15189 et de cette politique. Nos objectifs sont régulièrement revus lors de la revue de direction et évalués objectivement grâce aux indicateurs que nous suivons. Nous avons la volonté d'améliorer en continu notre système, c'est pourquoi nous l'évaluons régulièrement via des audits.

L'ambition de BIONEXT est de donner accès à une biologie de qualité, dans le respect de nos valeurs humaines (« **CRAIE** », **C**onfiance - **R**esponsabilité - **A**utonomie - **I**nitiative - **E**panouissement) et à ses prescripteurs, l'opportunité d'un accompagnement axé sur une utilisation efficiente de l'outil de biologie médicale.

**Le Comité de Biologistes  
COBIO**



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

N°. 1/038

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

**BioneXt S.A.**  
**2-4, rue du Château d'eau**  
**L-3364 Leudelange**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO 15189 :2012**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **23 avril 2028**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **23 avril 2023**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



1004419